

**MESURES INCITATIVES À L'ÉTABLISSEMENT  
- Municipalités de la MRC de l'Érable -**

**ATTENTION** : Les présents renseignements étaient exacts en date de janvier 2014. Pour plus d'information, nous vous recommandons de communiquer directement avec la municipalité ou l'organisme visé. Ces derniers se réservent le droit de modifier ou de mettre fin aux programmes offerts en tout temps.

Municipalités	Références	Descriptions
Inverness	<p>Madame Sonia Tardif, directrice générale Municipalité d'Inverness Téléphone : (418) 453-2512 Courriel : <a href="mailto:info@municipaliteinverness.ca">info@municipaliteinverness.ca</a></p> <p>Madame Lucie Gagné, agente de développement économique Corporation de développement économique d'Inverness (CDEI) Téléphone : (418) 453-3434 Courriel : <a href="mailto:larouteceltique@bellnet.ca">larouteceltique@bellnet.ca</a></p>	<p>Le programme d'établissement de la CDEI offre des subventions pour des travaux de rénovations ou de nouvelles constructions<sup>1</sup> évaluées à plus de 50 000 \$ pour un immeuble à logements, une maison jumelée, une maison intergénérationnelle ou une maison unifamiliale.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 500 \$ pour des travaux de rénovation ou de construction de 50 000 \$ à 75 000 \$</li> <li>• 2 500 \$ pour des travaux de rénovation ou de construction de 75 001 \$ à 100 000 \$</li> <li>• 3 000 \$ pour des travaux de rénovation ou de construction de plus de 100 000 \$</li> </ul> <p>Si le projet domiciliaire respecte les critères d'admissibilité, le CDEI remettra la subvention dans un délai de 60 jours suivant la fin des travaux et le dépôt de la demande.</p>
Laurierville	<p>Monsieur Charles-Henri Boucher, président Comité de développement économique de Ste-Julie et de Laurierville Téléphone : (819) 365-4646 Courriel : <a href="mailto:r Gingras@laurierville.ca">r Gingras@laurierville.ca</a></p>	<p>Le comité de développement économique de Ste-Julie-Laurierville verse un montant de 8 000 \$ pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale. Une aide à déterminer peut également être accordée pour les résidences multifamiliales.</p> <p>La municipalité possède des terrains résidentiels à vendre au prix de 0.50 \$ le pied carré.</p> <p>Au niveau commercial et industriel, une aide financière est possible, chaque demande étant évalué séparément.</p>
Lyster	<p>Corporation de développement économique de Lyster Monsieur Armand Labrecque, président Téléphone : (819) 389-5835</p> <p>Municipalité de Lyster Madame Suzy Côté Téléphone : (819) 389-5787 poste 1 Courriel : <a href="mailto:info@municipalite.lyster.qc.ca">info@municipalite.lyster.qc.ca</a></p>	<p>Des montants sont octroyés pour la construction de différents types de résidences : unifamiliale (3 000 \$), jumelée (2 000 \$) et immeuble à logement (750 \$ par unité). D'autres programmes d'accès à la propriété sont disponibles auprès de la Caisse Desjardins du Sud de Lotbinière. Information au (819) 389-5777.</p> <p>Il y a également des terrains à vendre à partir de 0.50\$/pi2 avec les services d'aqueduc et égout. Certaines conditions s'appliquent. Contactez la municipalité pour plus d'informations : 819 389-5787, poste 1.</p>
Notre-Dame-de-Lourdes	<p>Jean-François Carrier, président Comité de développement économique de Notre-Dame-de-Lourdes Téléphone : (819) 385-4315</p> <p>Bureau de la municipalité Téléphone : (819) 385-4315 Courriel : <a href="mailto:info@municipalitelourdes.com">info@municipalitelourdes.com</a></p>	<p>Un montant de 2000 \$ est octroyé pour la construction d'une résidence unifamiliale.</p>
Plessisville (Paroisse)	<p>Madame Johanne Dubois, directrice générale Municipalité de la Paroisse de Plessisville Téléphone : (819) 362-2712 Courriel : <a href="mailto:info@paroisseplessisville.com">info@paroisseplessisville.com</a></p>	<p>Aucune mesure incitative.</p>

<p>Plessisville (Ville)</p>	<p>Madame Justine Fecteau-Fortin, directrice de l'urbanisme  Ville de Plessisville  Téléphone : (819) 362-3284  Courriel : <a href="mailto:jffortin@ville.plessisville.qc.ca">jffortin@ville.plessisville.qc.ca</a>  Web : <a href="http://www.ville.plessisville.qc.ca">www.ville.plessisville.qc.ca</a></p> <p>Monsieur Alain Desjardins, responsable  Comité de promotion industrielle de la Zone de Plessisville  Téléphone : (819) 362-3288 poste 232  Courriel : <a href="mailto:adesjardins@ville.plessisville.qc.ca">adesjardins@ville.plessisville.qc.ca</a>  Web : <a href="http://www.ville.plessisville.qc.ca">www.ville.plessisville.qc.ca</a></p> <p>Monsieur Denis Beaudoin, commissaire au commerce pour Plessisville  Téléphone (819) 362-2333 poste 231  <a href="mailto:dbeaudoin@commerce-plessisville.com">dbeaudoin@commerce-plessisville.com</a></p>	<p>Vente de terrains résidentiels à 3\$/pied carré, incluant les services.</p> <p>Construction et location de bâtiments à des fins industrielles.</p> <p>Mesure incitative spécifique au secteur commercial du centre-ville :</p> <p>Six mois de loyers gratuits (maximum 500\$ / mois) avec bail de trois ans.</p> <p>Aide financière pour travaux entrepris afin de revitaliser le centre-ville, au niveau commercial et résidentiel. 5 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Façades visibles de la rue ou d'un espace public</li> <li>• Enseignes commerciales</li> <li>• Terrasses commerciales</li> <li>• Stationnement à vocation majoritairement commerciale</li> <li>• Interventions embellissant le centre-ville (dissimule un conteneur, une hotte, etc.)</li> </ul>
<p>Princeville</p>	<p>Monsieur Laurier Chagnon, président  Développement économique Princeville</p> <p>Pour information, contactez :  Monsieur Michel Carignan, directeur de l'urbanisme  Téléphone : (819) 364-3333, poste 230  Courriel : <a href="mailto:m.carignan@villedeprinceville.qc.ca">m.carignan@villedeprinceville.qc.ca</a></p>	<p><u>Mesure incitative à la construction d'une résidence</u> : Subvention pour la construction d'une résidence :</p> <p>Une subvention représentant 5 % des achats de biens et services locaux, jusqu'à un maximum de 3000 \$;</p> <p>Une subvention équivalant à 1 % du financement effectué à la Caisse Desjardins de L'Érable (maximum de 1500 \$);</p> <p>Le remboursement d'un montant de 100 \$ par nouvelle police d'assurance habitation Desjardins sur la nouvelle propriété;</p> <p>Une gratuité d'un an sur l'assurance-vie épargne souscrite à la Caisse Desjardins de L'Érable pour chaque enfant de moins de 14 ans;</p> <p>La remise de 2 % au propriétaire occupant sur les matériaux achetés chez Desharnais Home Hardware pour la construction d'une résidence neuve;</p> <p>Une réduction de 15 % sur la location d'équipement chez Pro-Location (Lou-Tec) de Princeville;</p> <p>Un rabais de 10 % sur l'achat d'une tondeuse, d'un tracteur à pelouse ou d'une souffleuse à neige achetée chez Eugène Fortier &amp; Fils, jusqu'à concurrence de 300 \$;</p> <p>Un rabais de 15 % sur tous les articles de décoration intérieure et extérieure offerts à prix régulier à la Jardinerie Fortier;</p> <p>Conditions d'admissibilité :</p> <p>Établir sur le territoire de Princeville une résidence familiale principale neuve parmi les types suivants : Résidence détachée, résidence semi-détachée (jumelée), résidence de type maison en rangée, résidence de type condominium;</p> <p>Toutes les constructions doivent être érigées sur des fondations de béton;</p> <p>Pour être admissible, une maison mobile ou modulaire doit être neuve et érigée sur des fondations du même type qu'une résidence détachée;</p> <p>Seul le propriétaire occupant est admissible à la subvention;</p> <p>Seuls les achats effectués auprès de commerçants de Princeville seront considérés;</p> <p>Le permis de construction devra avoir été émis en 2014;</p> <p>Tous les rabais et subventions seront accordés selon les montants avant taxes et valides pour un an suivant l'émission du permis de construction;</p> <p>Sont exclus du programme :</p> <p>Les cas de remplacements attribuables à un sinistre ou à une expropriation</p> <p>Les résidences secondaires</p> <p>Les cas de transformations et de rénovations majeures</p> <p>Le prix du terrain est exclu du calcul des subventions et rabais applicables</p> <p>Le formulaire de demande de subvention ainsi que les documents requis devront</p>

		<p>être déposés au bureau de l'hôtel de ville de Princeville.</p> <p>Le remboursement de la subvention se fera après réception du formulaire et vérification de l'admissibilité.</p> <p>Cette politique remplace toute subvention antérieure.</p> <p>Pour plus d'information : Développement Économique Princeville Laurier Chagnon, président <a href="mailto:chagnonl@videotron.ca">chagnonl@videotron.ca</a></p>
Saint-Ferdinand	<p>Madame Michelle Lemay, secrétaire Comité de promotion économique de Saint-Ferdinand Téléphone : (418) 428-3480 Courriel : Michelle_Lemay297@sympatico.ca</p>	<p>Un montant équivalant au prix du terrain payé est offert aux entreprises s'établissant dans la zone industrielle du rang 6.</p> <p>Un montant équivalant à l'augmentation du montant de la taxe foncière payée est octroyé pour une construction neuve ou des rénovations majeures ayant pour résultat une augmentation de l'évaluation municipale de plus de 20 000 \$. Le barème est de 100 % les deux premières années et de 50 % la troisième année. Cette mesure s'applique aux entreprises industrielles, commerciales ou touristiques.</p> <p>Un montant est accordé aux entreprises touristiques pour réaliser de la publicité ayant un rayonnement provincial ou plus. Si la bannière de la municipalité est utilisée dans la publicité, 25 % du coût de celle-ci est remboursée, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ par année par établissement. Si la bannière de la municipalité n'est pas utilisée dans la publicité, 15 % du coût de celle-ci est remboursée, jusqu'à concurrence de 1 500 \$ par année par établissement.</p> <p>Un montant est accordé au nouvel acquéreur d'une résidence neuve dont la valeur, excluant le terrain, est d'au moins 100 000 \$ soit 1500 \$ dès qu'il habitera sa nouvelle maison et 1500 \$ additionnels lui seront versés lorsqu'il aura payé toute les taxes et tarifs municipaux applicables à sa nouvelle propriété.</p>
Saint-Pierre-Baptiste	<p>Madame Ginette Jasmin, directrice générale et agente de développement Comité de loisirs et de développement de St-Pierre-Baptiste Téléphone : 418 453-2137 Courriel : agente.dev@saintpierrebaptiste.qc.ca</p> <p>Municipalité de Saint-Pierre-Baptiste Téléphone : 418 453-2286 Courriel :</p>	<p>Un montant de 1 000 \$ par année pour 3 ans est octroyé pour la construction d'une résidence unifamiliale dans le village et desservie par le réseau d'aqueduc de la municipalité.</p> <p>Pour une résidence unifamiliale construite hors du secteur desservi par le réseau d'aqueduc, un montant de 1 000\$.</p>
Sainte-Sophie-d'Halifax	<p>Madame Suzanne Savage, directrice générale Municipalité de Ste-Sophie-d'Halifax Téléphone : (819) 362-2225</p>	<p>Projet domiciliaire à l'étude (sortie prévue pour 2017).</p>
Villeroy	<p>Madame Sylvie Côté, responsable Corporation de développement économique de Villeroy Téléphone : (819) 385-4605 Courriel : info@municipalite-villeroy.ca</p>	<p>Possibilité d'aide financière à déterminer au cas par cas. Formulaire de demande à remplir.</p>